

Publié le 26 mai 2014.
Dernière modification : 2 mai 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

LE COURRIER SAÏGONNAIS

Fondé en 1895.
Successeur du *Courrier de Saïgon* fondé le 30 novembre 1863.

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1898, p. 2, col. 2)

À la suite d'une polémique de presse, une rencontre a eu lieu à Saïgon entre MM. Alfred Schreiner, rédacteur en chef du *Courrier de Saïgon* et Ulysse Leriche, directeur du *Mékong*. À la deuxième reprise, M. Leriche ayant été atteint d'une blessure pénétrante au bras droit, le combat a cessé immédiatement sur l'avis des docteurs qui ont jugé que la blessure le mettait dans l'impossibilité absolue de continuer.

Joseph FERRIÈRE (1868-1916) directeur du *Courrier saïgonnais* (1900)

Né au Mans, le 23 avril 1868.

Légion d'honneur d'août 1913, contestée en raison de son passé anarchiste :

« Étudiant en médecine.

Collaborateur de divers journaux de Paris et de province (octobre 1896-1899)

Directeur du *Courrier saïgonnais* depuis 1900.

Auteur de brochures sur la *Défense de l'Indochine*, les *Vœux des indigènes au conseil colonial de Cochinchine*, la *Protection de l'enfant indigène*.

Vice-président de la Société des études indochinoises (depuis 1904) et du conseil d'administration de la maison de retraite des vieillards asiatiques à Cholon.

Fondateur et membre des conseils d'administration de l'Association maternelle indigène et de l'institution Nguyễn-van-Chi (Société protectrice des aveugles indigènes)

Membre du comité de Société de protection de l'enfance abandonnée de Cochinchine et du conseil d'administration de l'Association hospitalière laïque de Saïgon-Cholon.

Membre fondateur du Syndicat d'initiative du Sud-Indochinois et de l'aéro-club saïgonnais.

Vice-président du Cercle sportif saïgonnais.

Membre d'honneur de la Société de secours mutuels des anciens militaires et marins, à Saïgon.

Représentant de l'agence Havas en Cochinchine depuis 1905. »

Délégué de la presse cochinchinoise à l'Exposition coloniale de Marseille (1906).

Propriétaire d'une petite plantation de caoutchouc et membre du comité de l'Association des planteurs.

Le Courrier saïgonnais
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 473)

Paraît les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

Directeur : J. Ferrière.
Administration et rédaction : bd Norodom, 16.

Annuaire général de l'Indochine, 1910, p. 578 :

• *Courrier saïgonnais* (le), 19^e année (ancien *Courrier de Saïgon*) ; Paraissant les lundi, mercredi, vendredi et samedi : J. Ferrière, directeur ; G. Mouillet, secrétaire de la rédaction.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 12 août 1913)

Chevalier

Ferrière (Joseph), publiciste, directeur du *Courrier saïgonnais* ; 2 ans 10 mois 18 jours de services militaires ; 16 ans 9 mois de services dans la presse. Depuis 13 ans en Indochine. Titres exceptionnels : part des plus actives prise au développement des œuvres d'assistance laïque et d'enseignement indigène scolaire et professionnel.

La Presse cochinchinoise vient de perdre un de ses bons collègues
(*Saïgon sportif*, 22 mai 1915)

Nous avons appris avec beaucoup de regret le décès de M. Albert, le sympathique rédacteur du *Courrier saïgonnais*, si estimé de son directeur et si apprécié de ses collègues avec lesquels il avait toujours entretenu d'excellentes relations, malgré les quelques divergences d'idées politiques que l'on peut avoir ici.

M. Albert, qui se trouvait en congé, lors de la déclaration de la guerre, a pris part, dès le début, aux hostilités ; fait prisonnier, il fut envoyé en Allemagne où il fut traité, comme on sait, c'est-à-dire, qu'il eut tout juste le nécessaire pour ne pas mourir de faim.

Ce traitement, joint à la fatigue occasionnée par des corvées de toutes sortes, devait fatalement avoir des suites funestes sur un organisme déjà épuisé par un séjour assez long aux colonies.

Un billet annonçant la nouvelle de son décès est venu surprendre douloureusement ses parents et ses amis.

Nous adressons, en cette pénible circonstance, nos sincères sentiments de condoléances attristées à sa famille, à M. Ferrière, son directeur, ainsi qu'à tous ses amis et collègues.

BLAQUIÈRE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 125)

Directeur du *Courrier saïgonnais*, journal quotidien.
15, rue Tabert, Saïgon.

Gustave Henri BLAQUIÈRE, directeur

Né à Montpellier, le 11 août 1874.

Marié à Saïgon, en 1898, avec Jeanne-Marie Mayer, eurasienne, fille du [roi du poivre](#).

Dont 2/4 : Henri Blaquièrre (1901-1975), avocat.

Professeur, espérantiste (1904), franc-maçon (*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 477), libre penseur, militant de la coopération.

Candidat « hurluberluiste polymorphe » (*dixit la Jeune Asie*) aux législatives de 1919 contre [Ernest Outrey](#).

Secrétaire du comité des déposants de la [Banque industrielle de Chine](#).

Membre de la [Société des études indochinoises](#).

Secrétaire du Syndicat d'initiative et voyageur.

Puis syndic (radié en 1933).

Une société coopérative de consommation annamite à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1920)

[...] M. [\[Henri\]](#) Blaquièrre, directeur du *Courrier saïgonnais*, notre confrère en journalisme et grand apôtre du coopératisme en terre d'Annam. [...]

L'instruction publique en Indochine
(*L'Écho annamite*, 17 juillet 1920)

Notre confrère, M. Henri Blaquièrre, vieil Indochinois et ancien membre de notre corps enseignant [...]

La crise du logement
Société coopérative de construction de maisons à bon marché « La Cai-nhà »
(*L'Écho annamite*, 11 septembre 1920)

Hier soir, à 9 heures, 15, rue Taberd, a eu lieu la réunion annoncée du Comité d'organisation de la Société coopérative de construction en formation, MM. [\[Cdt Édouard\]](#) Audouit, Brader, [\[Henri\]](#) Blaquièrre [\[dir. Courrier saïgonnais\]](#), Lecœur, Loesch et Texier y assistaient.

.....

(*L'Écho annamite*, 2 juin 1921)

Notre ancien maître d'école, M. Blaquièrre, polémiste célèbre à l'heure qu'il est par ses injures à l'adresse des Annamites, n'a-t-il pas traité notre peuple tout entier de demi-Moïs, c'est-à-dire demi-sauvages

Une fraternelle agape
Le Banquet des anciens élèves du Lycée Chasseloup-Laubat
(*Courrier d'Haïphong*, 14 février 1922, p. 1)

Blaquière, dir. du *Courrier saïgonnais*

L'Emprunt indochinois
Le Comité de propagande
(*L'Écho annamite*, 7 février 1922)

MM. Blaquière, directeur du *Courrier saïgonnais*,

LA GÉRANCE DES DÉBITS RÉGIONAUX D'ALCOOLS INDIGÈNES
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1924)

Thai-Binh Nord : M. Babut, ancien directeur du *Courrier saïgonnais*, à Saïgon.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES

Le *Courrier saïgonnais* change de direction à partir de demain, 1^{er} août.
(*L'Écho annamite*, 1^{er} août 1922)

M. Blaquière passe la main à M. Cancellieri, nouveau rédacteur en chef de cette feuille, qui est devenue la propriété d'un groupe de personnalités saïgonnaises.

Dans le choc quotidien des idées qui s'affrontent, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de rompre des lances avec notre confrère, que nous nous sommes parfois amusé — usant du privilège de la jeunesse — à taquiner, tout en gardant la plus grande estime pour sa personne.

Au probe ouvrier de la plume qui s'en va, nous exprimons, en même temps que le regret de le voir partir, nos meilleurs vœux de bonheur.

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1922)

On annonce de façon très catégorique la vente du *Courrier saïgonnais* à un groupe de personnalités saïgonnaises parmi lesquelles MM. Foray, Le Roy d'Étiolles et Cancellieri, ce dernier devant assumer probablement les fonctions de rédacteur en chef.

Mystère ou vérité ?
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1922)

C'est avec une surprise mêlée d'une douce gaieté et non de peine que j'ai lu le leader du *Courrier saïgonnais* du 5 septembre, intitulé « Une mystérieuse campagne » et signé Alfred-Ernest Babut.

L'auteur a dirigé pendant quelque temps la *Tribune annamite*, fondée à Paris par un groupe d'Annamites pour la défense des intérêts de leurs compatriotes.

Revenu depuis peu en Indochine, M. Babut réside en ce moment à Saïgon et, avec un éclectisme auquel les contingences locales ne sont pas étrangères, collabore à des feuilles très différentes de ton et d'allure, pour ne pas dire ennemies, telles que le *Courrier saïgonnais* et la *Voix libre*.

Maintenant que j'ai présenté M. Babut à mes lecteurs, dans une esquisse sommaire dont je m'excuse, ils s'étonneront certainement avec moi que l'ancien directeur de la *Tribune annamite* enveloppe la *Tribune indigène* dans la même accusation de campagne alarmiste et truquée lancée contre l'*Écho annamite*.

C'est, en effet, ce journal qui a eu l'honneur d'essuyer le premier feu de M. Babut, parce qu'il est d'ordinaire « plus circonspect et plus optimiste ».

Mais quels sont, grands dieux ! les motifs de cette attaque aussi brusquée qu'inattendue ? C'est que la *Tribune indigène* et l'*Écho annamite* ont dit à peu près la même chose à propos de la situation économique de la Cochinchine, qui n'est pas brillante à l'heure actuelle.

De là à insinuer que les deux journaux annamites de langue française ourdissent un complot, il n'y avait qu'un pas que M. Babut a allègrement franchi. [...]

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

Blaquière (Henri), directeur du « *Courrier saïgonnais* » à Saïgon.

SÉANCE DE LA
Commission du Monument aux Morts du 11 avril 1923
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1923)

La Commission du Monument aux Morts de la Grande Guerre s'est réunie, sur la convocation de son président, le mercredi 11 avril 1923, à 17 heures 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal de la mairie de Saïgon.

Étaient présents :

Babut, directeur du *Courrier saïgonnais*, membre.

LA POMMERAYE¹, FRASSETO ET GRAMMONT

Nouveau rédacteur en chef : Camille Devilar
transfuge de l'*Opinion*

¹ La Pommeraye (Joseph Guyot de)(1877-1958) : administrateur délégué de la *Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient*, etc :

directeur du *Temps d'Asie*

Chantage métropolitain
L'Indochine ne peut pourtant pas être la vache à lait de la métropole
(*L'Écho annamite*, 28 janvier 1924)

Reproduction en page 3 d'un long article sur 2 colonnes de Camille Devilar dans le *Courrier Saïgonnais*.

(*Les Annales coloniales*, 11 février 1924)

Le *Courrier saïgonnais*, après avoir été vendu, voici un an, à M. Cancelliéri, puis affermé à M. Bahut, ancien directeur de la *Tribune annamite*, à Paris, est, depuis le 1^{er} janvier, la propriété de MM. de la Pommeraye [Indochine films et cinémas (IFEC)...], Frasseto [Hôtel Continental] et Grammont [Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine (FACI)]. Ils en ont confié la direction à M. Camille Devilar, fondateur de l'*Humanité indochinoise*.

LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE...
(*L'Écho annamite*, 7 avril 1924)

En lisant, l'autre jour, les protestations de M. Camille Devilar de ses sentiments de « bienveillante annamitophilie », je n'ai pu m'empêcher de sourire. De qui voulait-il se moquer ? Quel est l'Annamite qui, ayant lu d'une façon suivie la prose de notre confrère, prendrait cela pour parole d'Évangile ?

Au fond, M. Devilar aime réellement peut-être les Annamites, mais seulement ceux que son odorat juge en odeur de sainteté, c'est-à-dire qui l'approuvent en toutes circonstances.

Le directeur du *Courrier Saïgonnais* et du *Temps d'Asie* a déclaré que « les Annamites forment une race orgueilleuse ». C'était là sans doute encore une manifestation de son annamitophilie d'un genre tout à fait spécial. Les Annamites forment une race orgueilleuse, parce que le parapluie avait un certain succès auprès de nos compatriotes et que des *coolies-xe* [tireurs de pousse-pousse] portaient de longs ongles — assure M. Devilar. Les Annamites sont des orgueilleux, parce que — surtout — quelques-uns d'entre eux osent contredire M. Devilar. Et comme M. Devilar est journaliste de métier, et partant, détenteur d'un brevet d'infailibilité délivré par le pape, il ne peut supporter que des indigènes lui donnent tort et il ne demande contre ceux qui se rendent coupables de ce crime rien moins que l'expulsion de leur propre pays. « Il ne faut pas, dit-il en substance, refuser aux indigènes qui se plaignent d'être avec nous la consolation d'aller vivre ailleurs ». Je connais des Annamites qui ne demanderaient pas mieux que d'aller vivre ailleurs. Mais alors, pourquoi le gouvernement sacre-t-il anti-français nos compatriotes vivant à l'étranger ? Pourquoi le gouvernement oppose-t-il un tas de formalités ennuyeuses et vexatoires aux jeunes gens annamites désireux de s'expatrier pour achever leurs études ? Pourquoi oppose-t-il son veto au départ de certains Annamites pour l'étranger et même pour France ?

Mais là n'est probablement pas la question. Vivre ailleurs, cela signifie, peut-être pour M. Devilar : vivre à Poulo-Condore, en Nouvelle-Calédonie ou à Cayenne.

M. Devilar est annamitophile. C'est pour cela qu'il s'extasie devant le geste qui emballerait un indigène proprement ficelé comme un saucisson et l'expédierait en

quatrième vitesse quelque part. C'est pour cela qu'il trouve admirable ce « gouverneur qui gouverne » au Maroc, M. le maréchal Lyautey.

M. Devilar a une façon toute particulière de présenter les choses. Il dévoile certains côtés favorables à ses idées et cache soigneusement le côté qui révolte une conscience droite et digne. « Vive la liberté de la presse ! » crie M. Devilar et, en même temps, il applaudit au scandale qui valut à M. Colrat en Tunisie un arrêté d'expulsion.

Nous n'avons jamais vécu en Afrique et n'avons jamais lu les journaux de là-bas. Exploitant notre incompetence en la matière, M. Devilar nous vante les « bienfaits » du poing qui fait régner « l'ordre » en Tunisie et au Maroc.

Heureusement, il y a ici des Français qui connaissent ces pays pour y avoir séjourné ; des Français qui, sans crier aux quatre vents de l'Indochine leur annamitophilie, aiment les Annamites d'une autre façon que M. Devilar et conçoivent autrement la liberté de penser et d'écrire. Et ces Français projettent une lumière crue sur les beautés des régimes tunisien et marocain.

Nous lisons, en effet, dans l'*Indépendant* du 29 mars, l'entrefilet suivant :

À différentes reprises, dans le *Courrier saïgonnais*, nous avons vu un « anonyme » s'extasier sur les faits et gestes du maréchal Lyautey.

Nous nous étonnons qu'en un journal dont M. Georges Grandjean est le rédacteur en chef, pareilles bourdes puissent se glisser.

M. Grandjean connaît le Maroc, il y a vécu. Il connaît les journalistes expulsés, il a pris peut-être l'apéritif avec l'un d'eux, sans doute avec tous les trois. Il sait quelle scandaleuse fortune les « amis » de Lyautey ont ramassé à Casa : il sait qu'il était de beaucoup plus lucratif de flatter le petit chien de Mme la Maréchale et les ardeurs extrajuvéniles [extraconjugales ?] de son mari, que d'accomplir loyalement et simplement son service.

M. Grandjean le sait-il ? Si oui, pourquoi le *Courrier saïgonnais* publie-t-il de telles sottises ?

Il sait que M. Colrat, indigné d'avoir vu expulser M. Hedelin, se mit immédiatement à la tête de l'opposition. Il sait surtout — ou il doit savoir — que Raymond Colrat est au plus mal avec son doux frère le Ministre et qu'un Résident de Colonie a tout intérêt à flatter la haine d'un Ministre.

Lyautey n'a donc pas joué le Don Quichotte en expulsant Colrat. Il a joué le mufle.

Étonnons-nous qu'un journaliste ait aussi peu d'esprit confraternel. Étonnons-nous surtout que l'auteur de cet entrefilet sur le Maroc et la Tunisie ignore l'entrée à Rueil du maréchal Lyautey et sa sortie « des Petites voitures ».

Quand un maréchal en arrive là, avouez qu'il peut pour le moins bégayer. Trouvez normal qu'on ne reste pas en extase devant lui comme devant un Dieu, ni qu'on lui prête l'infailibilité d'un dogme.

De son côté, M. Georges Grandjean, rédacteur en chef du *Courrier saïgonnais*, et, à ce titre, collaborateur de M. Devilar, s'exprime ainsi sur le même incident :

« Je reconnais que le jugement porté sur M. Colrat fut un peu hâtif. L'on sait que le Maroc n'est plus gouverné par Lyautey, mon Dieu ! le petit chien de la Maréchale pourrait même avoir plus d'influence en Afrique du Nord, que le Maréchal lui-même. Car il est beau le petit chien de la Maréchale et notre actuel ambassadeur en Roumanie en sait quelque chose.

L'excuse de Lyautey, c'est sa femme : avec une femme comme celle-là, les journalistes *indépendants* ne moisissent pas à Rabat. Je vous l'assure.

— Garde à vous ! plume sur l'épaule ! Droite ! Demi-tour ! Rompez ! C'est ce qu'on appelle là-bas faire triompher l'ordre. Or, l'ordre, au Maroc, est d'autant plus respectable qu'il est établi au profit de quelques grandes firmes financières et de la maison Letellier dont l'enseigne rouge s'allume 100, rue de Richelieu.

Ne défendez-pas les journalistes qui révèrent d'un Maroc colonisé par les Français.

Les proscrits ont toujours tort. Nos colonies doivent-elles être ouvertes à « tout venant » de France ? Non, assurément ! Qu'elles appartiennent à deux ou trois banquiers, et à quelques canailles, espagnoles ou militaires, à la bonne heure ! Ah ! de quelle paix jouirions-nous en Indochine si la « Maréchale-Résidente » pouvait étendre jusqu'ici sa bienfaisante et tutélaire domination !

Je vous conseillerais de retenir immédiatement votre place sur le *Porthos* ou d'aller voir le *Jérusalem*, afin d'éviter la « Fuite en Égypte ! »

Doutez-vous que votre expulsion fasse des heureux ? Non !

Eh bien ! Sacrebleu, vous voyez bien que la Maréchale a raison. Je demande qu'on la couronne Impératrice du Pacifique, Haute Commissaire d'Extrême-Orient et d'Honolulu.

Au sujet de M. Colrat, je me permets de vous adresser un article de mon maître et ami Pierre Mille. Je m'étonne vraiment qu'un tel écrivain consente encore à défendre le Désordre et les Indésirables.

Dans cet article, l'Indochine est mise en cause... Mais, scrongnieugnieu, si la Maréchale était souveraine de Paris, je suis sur que ça barderait pour le numéro de Monsieur Pierre Mille.

Expulsé ! Fusillé ! Mitrailleuré ! « L'ordre » régnerait en France, comme il régnait jadis à Varsovie et comme il règne au Maroc, comme tous les bons Français souhaitent de le voir régner partout

Ne trouvez-vous pas la chose fort réjouissante ?

... Quant à moi, Monsieur, je suis fier d'avoir combattu pour la Maréchale, ses quatre banquiers et son petit chien, dans les montagnes des « Benis S'Nassen » Je jouis donc du plus pur des bonheurs en mon âme candide. »

Dans l'article de M. Pierre Mille auquel M. Grandjean a fait allusion dans les lignes qui précèdent, il est dit ceci :

M. Raymond Colrat, frère de M. Colrat de Montrozier, garde des Sceaux, vient d'être expulsé de Tunisie, en vertu d'une ordonnance royale de Sa Majesté Louis XVI, applicable aux seules Échelles du Levant, et concernant uniquement, ainsi que le prouve le contexte, les souteneurs.

M. Raymond Colrat n'est pas un souteneur. Il est même, parmi les journalistes coloniaux, au nombre des plus incorruptibles et des plus désintéressés.

Telle est sa réputation bien établie devant tous ses confrères.

Mais c'est un empêcheur de danser en rond. Il met les pieds dans tous les plats. Rien ne saurait l'en empêcher : il n'y a que ça qui l'amuse.

Aussi, ne sera-t-il jamais, comme son frère, ministre de la Justice.

« Si, ajoute M. Pierre Mille, M. Raymond Colrat, victime de cette aventure tragico-comique, avait publié ses articles en Algérie ou en Indochine, il n'aurait pas été expulsé ».

Il y a du vrai dans cette phrase du M. Pierre Mille. Toutefois, pour mettre les choses au point, proposons à la méditation du grand confrère le proverbe indien : « L'herbe paraît toujours plus verte de l'autre côté de la rivière ». S'il ne tenait qu'à lui, M. Camille Devilar — qui est annamitophile et Français par surcroît — se chargerait volontiers de le démentir en ce qui concerne l'Indochine.

X. Y. Z.

La mainmise de la haute finance sur la presse
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1924)

.....
La presse quotidienne de Saïgon comprend *l'Impartial*, *l'Opinion*, le *Courrier saïgonnais* et *l'Information d'Extrême-Orient* [Robert Crémieux]. Nous ne parlons pas, bien entendu, de la feuille de chou [*le Réveil saïgonnais*] où Édouard Marquis déverse chaque jour ses insanités mêlées d'injures à l'adresse de ceux qui ne sont pas dans les petits papiers de ses protecteurs.

L'Impartial est, comme chacun sait, le journal de M. Outrey, lequel est l'homme des grosses firmes. *L'Opinion a été vendue par M. Hérisson à un groupe dont M. de Lachevrotière, directeur de l'Impartial, est l'administrateur délégué.* Ce groupe est, sans doute, le même que celui auquel appartient le *Courrier saïgonnais*, ce qui explique que M. Camille Devilar, hier encore adversaire déterminé de M. Outrey, fait chorus avec ses confrères des deux autres quotidiens cités.

Voilà comment a pu se réaliser l'ensemble touchant du chœur « outreyiste ».

On se demande si M. Camille Devilar, qui cultive l'humour à ses heures, ne s'applique pas *in petto* à lui-même, cette pensée de H. de Balzac, qu'il a reproduite dans le *Temps d'Asie*, dont il est le directeur-fondateur : « Quiconque a trempé dans le journalisme ou y trempe encore, est dans la nécessité cruelle de saluer les hommes qu'il méprise, de sourire à son meilleur ennemi, de pactiser avec les plus fétides bassesses, de se salir les doigts en voulant payer ses agresseurs avec leur monnaie ».

Est-ce qu'un Mark Twain serait né, sur le tard, dans la presse locale ?

LÉGISLATIVES

La réunion de vendredi de la ligne de la République
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1924)

Voici, d'après *l'Information d'Extrême-Orient* [Cendrieux], le compte-rendu de la réunion du vendredi dernier de la Ligue de la République :

L'assemblée générale extraordinaire de la Ligue de la République, où devaient se faire entendre les candidats aux élections législatives s'est déroulée à la salle des fêtes de la mairie, le vendredi 25 avril, de 21 heures à 23 heures.

De nombreux citoyens, bien que ne faisant pas partie de la Ligue, avaient cru bon de se joindre aux ligueurs dans l'espoir d'entendre les candidats.

Le bureau de la Ligue ne crut pas pouvoir, dans ces conditions, donner cours à la séance et, après avoir délibéré, se retira, déclarant la séance levée.

Il était environ 21 heures 30.

Cependant, les nombreux républicains qui se tenaient dans la salle, n'ayant pas cru devoir s'en aller sans avoir entendu les candidats aux élections, Maître Sazie, assisté des citoyens Cancelliéri et Babut ont constitué un bureau provisoire et procédé à l'audition des candidats Foray et Monin, qui, tous deux, dans une forme impeccable, ont exposé leur programme, se rattachant au Bloc des gauches, se réclamant tous deux du parti radical-socialiste, dont ils acceptent la discipline.

À l'issue de l'audition des citoyens Foray et Monin, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité moins une voix :

Les électeurs réunis dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Saïgon au nombre de quatre cents, après avoir entendu les candidats républicains, les citoyens Foray et Monin, dans l'exposé de leurs programmes, les remercient de la déférence qu'ils ont ainsi montrée au corps électoral ; se félicitent de la belle tenue de la réunion et

expriment le regret qu'ils ont éprouvé de ne pas avoir entendu le député sortant Ernest Outrey, qui a cru préférable de s'abstenir.

Les électeurs ont ensuite quitté l'hôtel de Ville dans le plus grand calme, vers 23 heures 30.

La presse « outreyiste », l'*Impartial* en tête, malgré son nom, cherche à déformer tant qu'elle peut la vérité sur cette réunion, qui fut un succès pour MM. Foray et Monin.

« Si la réunion devait autoriser des pronostics — insinue notamment M. Camille Devilar dans le *Courrier saïgonnais* —, elle nous conduirait à conclure que MM. Foray et Monin, qui n'avaient réussi à grouper, à eux deux, qu'environ 300 auditeurs dans une trop vaste salle — nombre indiqué dans l'ordre du jour — seraient bel et bien menacés d'un rude échec. »

Le directeur du *Courrier* n'ignore pas, cependant, qu'aucune réunion publique n'avait été annoncée et que c'était par pur hasard que des auditeurs étrangers à la Ligue se trouvaient à l'assemblée générale de cette dernière.

Constatons, une fois de plus, que M. Devilar change d'opinions comme de chemises. On sait que d'antimonopolard enragé, notre excellent confrère est devenu un ardent défenseur de la convention Candelier. De même, il était, hier encore, un adversaire farouche de M. Outrey, dont il prône aujourd'hui la candidature, sans en avoir l'air, selon son habitude.

Pourquoi M. Devilar ne se présente-t-il pas lui-même aux élections ? Il ferait un excellent député genre Outrey.

Le « monopole Candelier »

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

Le monopole des transports à l'intérieur du port de Saïgon n'est plus attaqué par le « *Courrier saïgonnais* » depuis que M. Devilar y a succédé à M. Babut. Seul l'« *Écho annamite* », que M. Nguyen phan Long vient de faire reparaitre, mène campagne contre le « monopole Candelier ». Peut-être y aura-t-il aussi quelques oppositions à la chambre d'agriculture.

(*L'Écho annamite*, 20 novembre 1924)

[...] Pour qui connaît les honorables actionnaires du *Courrier saïgonnais*, ceux-ci ressemblent, en effet, comme des frères siamois aux gros bonnets de la Société des Grands Hôtels et de l'Indochine-film, concessionnaires actuels du théâtre municipal.

M. Devilar, quoiqu'excellent journaliste, est tenu de ménager la susceptibilité et les intérêts des actionnaires du journal qu'il dirige. [...]

Revue de presse
Demain, on rasera gratis
(*L'Écho annamite*, 21 novembre 1924)

Du *Courrier saïgonnais*, 20 novembre 1924.

Si l'on mettait une certaine coquetterie à vouloir justifier les doléances que les Annamites formulent contre nous, on n'agirait certes pas autrement qu'on ne le fait actuellement en Cochinchine.

Ces jours-ci, la *Tribune Indigène* reproduisait, pour la centième fois peut-être, ce *leit motiv* désespérant : « Nous en avons assez des discours éloquents et prometteurs : le moindre grain de mil ferait assurément mieux notre affaire ».

Aurai-je l'impudeur de donner tort à la *Tribune indigène* ? Certes non. Autant il me plaît de lui dire son fait quand elle se trompe — elle n'a pas plus que moi le don d'infaillibilité — autant je considère comme un devoir absolu d'épouser sa cause quand cette cause est légitime.

Mon avis formel, absolu, est donc celui-ci : il ne faut rien promettre de plus aux Annamites que ce que l'on a la ferme volonté de leur donner ; il ne faut pas davantage les accabler de mirages à longue échéance. parce que le mirage fausse le regard et l'imagination des hommes les mieux trempés.

Selon mon habitude, j'entre dans les précisions. Les Annamites réclament une participation élargie en leur faveur concernant l'administration de l'Annam. Nous la leur avons promise. L'avons-nous donnée ? Saisissons-nous les occasions de témoigner de notre bonne volonté ?

Hélas ! non.

Voici, par exemple, la question angoissante entre toutes, la question controversée par excellence, celle aussi que le Gouvernement général s'évertue à mettre au point, j'ai nommé l'enseignement en Indochine.

Le Gouvernement général est même tellement décidé à aboutir au mieux des intérêts en présence qu'il réunit à Hanoi, en même temps que le Conseil de gouvernement, le Conseil consultatif de l'Instruction publique.

Excellente occasion, n'est-ce pas, d'appeler les Annamites de Cochinchine à se prononcer clairement ? Ouais, que vous connaissez mal la politique, j'entend la « mauvaise politique ».

On envoie donc au Tonkin MM. Grandjean et Guillemet, qui sont à la tête de l'enseignement cochinchinois. Très bien. M. Renault, administrateur, les accompagne comme représentant du gouvernement, sans doute ; la chambre de commerce délègue M. Darles, qui s'est spécialisé depuis longtemps dans la matière, mais le Conseil colonial — déjà représenté, somme toute, par M. Darles — écarte brutalement ses élus indigènes et délègue M. de Lachevrotière... on se demande à quelles fins.

Or, le Conseil colonial compte parmi ses membres M. Nguyen phan Long, dont les discussions serrées sur l'enseignement en Cochinchine font autorité. A-t-on pressenti M. Nguyen phan Long ? S'est-il récusé ? L'a-t-on évincé ?

Si M. Nguyen phan Long, s'est récusé, ce que j'ignore, on a eu le tort de ne pas faire participer un de ses collègues annamites au débat important qui va s'ouvrir et dans lequel M. de Lachevrotière ne peut jouer, comme à l'ordinaire, que son rôle habituel de corneille qui abat des noix.

Je sais bien que M. de Lachevrotière jouait des pieds et des mains pour se trouver à Hanoi à l'occasion du Conseil de gouvernement ; je sais qu'il a tout employé pour décourager ou faire décourager M^e Fays d'entreprendre ce voyage : je sais bien que M. de Lachevrotière a grand intérêt dans cette affaire.

Il n'en est que plus évident que l'acte politique commis en la circonstance, et pour d'aussi piètres raisons, est d'une maladresse insigne. Les Annamites vont marquer un point de plus contre nous. Je doute que l'on serve ainsi les intentions de M. Martial Merlin et les intérêts supérieurs de la Cochinchine, préférables pourtant à ceux d'un Lachevrotière.

Je parlerai demain de cet autre mécontentement légitime des Annamites, né des cérémonies du Souvenir, le Onze novembre, et de la ténébreuse affaire du Monument aux Morts.

Camille DEVILAR.

Des ténèbres ou la lumière ,
par A. LAGUÈPIE
dans *Le Temps d'Asie*
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1924)

[...] Au début de l'année, le groupe *Impartial-Opinion* faisait ouvertement des offres d'achat du *Courrier saïgonnais*. L'opération, dont je n'ai pas voulu parler à cette époque, se comprenait. Nous étions à la veille des élections législatives. On pouvait tenter de bloquer la presse quotidienne en faveur d'un seul et unique candidat. [...]

REVUE DE PRESSE
Adaptation commerciale
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1924)

Du *Courrier saïgonnais* :

J'ai exposé comment le conflit survenu entre les P. T. T. de l'Indochine et les Messageries fluviales de Cochinchine, conflit provoqué par une arbitraire interprétation de conventions imputable aux P. T. T., avait jeté le monde du commerce dans un certain émoi ; j'ai dit également que l'ouverture des Grands Magasins Charner fit naître de nouvelles inquiétudes et j'ai souligné enfin la renaissance d'une opinion de mauvaise humeur contre le colis postal.

C'est notre confrère *L'Écho du Cambodge* qui a rattaché ce grelot, dans les termes ci-après :

«. Lorsqu'il s'agit de régions où l'unique voie de pénétration exige l'emploi de moyens de transport qu'il est matériellement impossible de développer, le simple bon sens devrait présider à l'application d'un marché qui risque de priver de pain la population française, pourtant si digne d'intérêt, qui réside au Laos. Il n'y a pas deux solutions. Si l'Administration des Postes maintient ses prétentions, les Messageries fluviales se trouveront dans l'impossibilité de ravitailler le Laos. Par répercussion, le commerce local supportera les conséquences de l'ostracisme administratif dont seules bénéficieront les grosses maisons de France qui se sont fait une spécialité de grossir leurs capitaux en inondant les colonies de colis postaux sans encourir les risques quotidiens du commerçant colonial.

« Cependant que ces derniers se voient refuser du fret au départ des courriers à Marseille, les premiers, par l'administration des Postes, encombrant les bateaux avec leurs colis sous le couvert du pavillon postal. Le service des postes y trouve un avantage d'autant plus certain qu'en tant qu'administration de l'État elle a toujours un droit de priorité sur les particuliers et elle en abuse pour accepter du fret au-delà des moyens de transport. Qu'on le désigne comme l'on voudra, le colis postal n'est pas autre chose qu'une marchandise ordinaire, il ne devrait donc pas voyager avec cet avantage que lui confrère l'Administration. Seuls devraient avoir droit de préférence les sacs de dépêches et les chargements ; s'il en est autrement, dans un avenir très prochain, les paquebots ne transporteront plus que du fret postal.

« Nous connaissons une maison de Pnom-Penh qui attend depuis plusieurs semaines pour expédier de la farine. Il est fort probable que si l'on demandait l'avis des Laotiens, ils n'hésiteraient pas à demander du pain plutôt que de recevoir des bicyclettes, des bonbons ou des colifichets qui composent la plus grande partie des colis postaux. ,

« Il n'est pas possible que le Gouvernement n'intervienne pas dans une question aussi grave ; le respect des règlements, c'est bien ; mais l'avenir économique du pays et surtout la santé de nos compatriotes du Laos nous semblent aussi intéressants ».

Nous nous permettrons de faire observer à notre sympathique confrère que son texte ouvre de larges portes à la controverse et que, tout d'abord, il emploie une formule condamnable quand il écrit qu'« il est matériellement impossible de développer les moyens de transport actuellement existants entre le Cambodge et le Laos.

On prête à Napoléon 1^{er} cette parole en tous cas bien latine : « Le mot impossible n'est pas français. » Et c'est la plus souvent vrai.

Quand on se heurte-à l'« impossible », il faut tenter le grand effort. Il est en général couronné de succès.

Ce serait le cas, certainement, dans la question aujourd'hui épineuse des transports pour le Laos.

Quand au colis postal, le voici, cet innocent, qui met en contradiction l'*Écho du Cambodge* lui-même.

Que dit notre confrère ? Que les « grosses maisons de France se sont fait une spécialité de grossir leurs capitaux en inondant les colonies de colis postaux sans encourir les risques quotidiens du commerçant colonial.

Et plus loin :

« Ils — les Laotiens — n'hésiteraient pas à demander du pain plutôt que de recevoir des bicyclettes, des bonbons ou des colifichets qui composent la plus grande partie des colis postaux. »

Il apparaîtrait assez nettement, du rapprochement des deux phrases précitées, que les colis postaux venant de la métropole ne font pas, en réalité, une concurrence directe au commerce local.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'il ne serait pas honnête de tirer d'une contradiction plus apparente que réelle, une semblable conclusion.

De même, il ne serait pas honnête, de la part des chambres de commerce d'intervenir pour demander, ainsi qu'on les en prie une fois de plus, la suppression du colis postal.

Que voulez-vous ? Le Progrès est une machine puissante et lourde. Elle ne peut avancer qu'en broyant, sur la route, les vestiges qui voudraient s'obstiner à lui faire obstacle plutôt que de tenter de s'accommoder avec elle, de se mettre à son pas.

Nul ne nie les mérites des commerçants qui, les premiers, ont risqué leurs capitaux et leur avenir, parfois leur vie, pour venir s'installer dans les pays de l'Union. Le résultat naturel de leur venue a été d'accroître de toutes parts les désirs d'achat. Et comme les besoins d'acquérir sont des centaines et des centaines de fois supérieurs aux possibilités de fournir, il en est résulté que d'autres commerçants sont venus s'ajouter aux premiers, que des méthodes nouvelles se sont fait jour et se font jour constamment, qu'il a fallu, pour ces mêmes raisons — acheteurs à satisfaire —, créer à la métropole le colis postal, puis étendre aux colonies le bénéfice de ce mode d'expédition qui ne peut comporter qu'un volume et poids très limité et ne profite ainsi qu'au petit acheteur en détail.

Quant à la concurrence des maisons -de la métropole grâce au colis postal, il faut bien avouer qu'elle est plutôt illusoire.

Quelles sont donc les raisons qui conduisent le chaland à s'adresser aux firmes de Paris ou d'ailleurs pour se faire expédier des marchandises par colis postaux ?

Elles ne peuvent être que de deux ordres : ou les objets désirés manquent sur place, ou bien on ne les y trouve qu'à des prix tellement prohibitifs que le client a un avantage sensible à dépenser les frais de correspondance et de transport et à payer des prix de détail plutôt que de s'adresser au commerçant local. Celui-ci a cependant bénéficié : 1° de prix de transport par groupage, donc proportionnellement peu élevés ; 2° du prix d'achat du gros, ce qui constitue un premier bénéfice. Pourquoi, dès lors, n'arrive-t-il pas à établir un prix de vente sensiblement égal aux prix affichés en France et publiés

sur catalogues ? On sait pourtant que le commerce de la métropole est, de l'Europe presque entière, le plus lourdement grevé d'impôts et charges multiples.

Ne récriminons donc pas contre le colis postal. Ce n'est pas, quoi qu'on en dise, un privilégié, mais un produit de son époque.

Observons, au contraire, que l'activité commerciale se développe avec une merveilleuse vigueur en Indochine, puisque l'armature ancienne craque de toutes parts, puisque les grands magasins viennent à nous, puisque les moyens de transport deviennent notoirement insuffisants, et agissons en conséquence. Ne nous laissons pas devancer par les Chinois — ils ont commencé — plus attentifs et plus prévoyants que nous.

Et puis, ce colis postal, vient-il toujours de France ? Il me semble, au contraire, que les firmes indochinoises en font un emploi aussi large que possible.

Allons, cause entendue, n'est-ce pas ?

Camille DEVILAR.

La sériciculture

Les souverains du Cambodge
(*L'Écho annamite*, 30 décembre 1924)

La soie et le coton seront les souverains économiques du Cambodge, a dit M. Baudoin — Un praticien sériciculteur annamite, M. Bui-quang-Chiêu, est envoyé au Cambodge.

Quelques lignes, intercalées dans une longue note faisant connaître divers mouvements administratifs, nous ont officiellement appris que M. Bui quang Chiêu, sériciculteur éminent, est envoyé au Cambodge.

On sait en quelle estime le gouvernement tient ce fonctionnaire, et l'on n'a pas oublié que le chef suprême de la colonie n'hésita pas à confier à M. Bui quang Chiêu l'intérim de la Direction entière des services agricoles de la Cochinchine lors du décès inattendu du regretté M. Devraigne.

Aujourd'hui, le Cambodge réclame M. Bui quang Chieu.

Nous sommes tous les témoins vivement intéressés des efforts dépensés — et non en vain — par M. Baudoin, résident supérieur, en vue d'assurer l'avenir économique du protectorat de l'Ouest. Cet avenir sera fondé sur deux grandes cultures, bases fondamentales des deux puissantes industries : la culture du mûrier, l'élevage du ver-à-soie et toute l'industrie qui en découle, la culture du coton et la poussée des tissages qui la complètent.

C'est donc, somme toute, une œuvre économique de premier plan qu'aura, de toutes pièces, édifiée M. Baudoin.

M. Bui quang Chieu, est appelé à y collaborer. C'est un hommage rendu à ses qualités professionnelles et les Annamites verront, par cet exemple retentissant, que nous sommes loin de méconnaître leurs qualités et d'étouffer la mise en valeur de leurs mérites.

Ceci dit, comment quelques politiciens ont-ils tenté de déformer les intentions du gouvernement et de transformer cette faveur en une mesure d'ostracisme ?

Comme on ne pouvait pas déplacer le Cambodge, il fallait bien déplacer M. Bui quang Chiêu. Or, ceux qui veulent toujours découvrir de nouvelles lunes, même là où il n'en est pas, n'ont-ils pas imaginé qu'il s'agit, cette fois encore, d'une persécution politique !

Et leur conviction, affirme-t-on, est si grande, que des câblogrammes ont été expédiés à Paris, lesquels câblogrammes ont provoqué l'envoi par Paris de dépêches chiffrées demandant des précisions.

Il est véritablement navrant de voir, en pareille matière, l'égoïsme de minuscules groupements politiques s'efforcer de battre en brèche les plus sages mesures d'intérêt public et les preuves les plus flagrantes de la mise en vigueur des principes de collaboration franco annamite.

Camille DEVILAR.

Telles sont les lignes que nous avons lues — non sans surprise, nous devons l'avouer — dans le *Courrier saïgonnais*, sous la signature de M. Camille Devilar.

Notre confrère puise d'habitude ses renseignements à des sources sûres.

Connaissant sa conscience professionnelle, nous nous demandons avec quelque inquiétude si, sachant la vérité, il n'a pas voulu, en dilettante, épiloguer sur le mode ironique sur le déplacement de M. Bui-quang-Chieu.

M. Bui-quang-Chieu a failli être titularisé dans les fonctions de chef des services agricoles en Cochinchine, dont il a fait pendant quelque temps l'intérim. Plus souple, plus accommodant, il aurait été titularisé dans cet emploi, qu'il a occupé avec compétence et autorité. Mais il avait le tort grave de ne pas nourrir à l'égard de M. Candelier et de ses amis des sentiments d'amitié dont il lui aurait été tenu compte.

Traité en brebis galeuse depuis l'affaire du port de commerce de Saïgon, qu'on lui reproche de transformer en question politique, M. Bui-quang-Chieu se voit envoyer au Cambodge dans des conditions telles que son déplacement nous semblait revêtir le caractère d'une mesure disciplinaire, bien que l'arrêté qui le prononce n'en mentionne pas les motifs.

Nous sommes heureux d'apprendre, grâce à notre confrère, que M. Bui-quang-Chieu, sériciculteur éminent, doit à sa valeur professionnelle, hautement reconnue en haut lieu, de devenir un collaborateur de l'œuvre économique de premier plan de M. Baudoin, résident supérieur au Cambodge.

Le partant ayant fait ses preuves, il ne nous reste qu'à lui souhaiter de ne pas affirmer une compétence telle que sa nouvelle grandeur le rive à son fauteuil dans le royaume Khmer comme cet homme à qui ses prisonniers s'attachent à tel point qu'ils ne veulent plus le lâcher !

REVUE DE LA PRESSE

Bas les masques !

(*L'Écho annamite*, 2 janvier 1925)

De Saïgon Républicain

Dans son numéro du 29 décembre, sous la signature de Camille Devilar, le *Courrier saïgonnais* a fait paraître un article intitulé « Les souverains du Cambodge » qui n'a qu'un but, un seul : induire le public en erreur sur les véritables causes du déplacement de Monsieur Bui quang Chiêu.

Des fleurs, des louanges, beaucoup de fleurs, beaucoup de louanges, beaucoup trop mais pas assez pour cacher la trahison, pour cacher les sales manœuvres du Bloc National.

M. Bui quang Chieu est déplacé ; après vingt sept années de bons et loyaux services en Cochinchine où il a fait progresser la sériciculture, il est envoyé au Cambodge, et, je l'affirme, il est envoyé au Cambodge en disgrâce.

Je l'affirme et je le prouve.

Nul n'ignore ici que Monsieur Bui quang Chiêu a fait, pour les élections législatives, campagne contre Ernest Outrey, contre Ernest Outrey qui, au lendemain de son succès obtenu nous savons tous par quels moyens, a osé menacer ses adversaires de la veille et essayer de les traîner dans une boue où il était assuré, lui, de ne plus pouvoir se salir.

Monsieur le député a fait le serment d'*avoir*, oui c'est son mot, d'avoir tous ceux qui, de près ou de loin, s'étaient opposés à sa marche en avant. Monsieur Bui quang Chieu, étant de ceux-là, fut porté sur la liste noire, et l'on prépara l'autel pour le suprême holocauste.

Mais il fallait un grand prêtre, un grand prêtre qui se prêtât à cette triste besogne.

Hélas, on le trouva !

En 1923, M. Devraignes notait ainsi M. Bui quang Chieu « Excellent fonctionnaire, précieux pour la vulgarisation des cultures européennes ». M. Cognacq ajoutait « appréciation conforme » et, à la mort du regretté M. Devraignes, confiait à M. Bui quang Chieu la direction des services agricoles.

En 1924, M. Robin, directeur des Services Agricoles, notait également M. Bui quang Chiêu « Fonctionnaire de réelle valeur technique et pratique ».

Jusqu'à-là, tout est parfait. M. Bui quang Chieu arrive à 27 ans de service avec des notes élogieuses et l'estime de ses chefs.

Ernest Outrey a changé tout cela.

Dans une lettre adressée au gouverneur général, le gouverneur p. i. de la Cochinchine, nommé par Ernest Outrey, écrit : « Je conteste la valeur technique de M. Bui quang Chiêu. » Puis il énumère ses griefs :

Monsieur Bui quang Chiêu collabore à la *Tribune indigène*.

Monsieur Bui quang Chiêu fait partie du Comité politique Crémieux c'est-à-dire du Comité radical et radical-socialiste dont Crémieux est le chef à Saigon et dont le chef à Paris [Herriot] a câblé « Ne puis donner Outrey investiture Parti radical. »

Monsieur Bui-quang-Chiêu a contribué à transformer l'affaire purement économique du port de commerce en une affaire politique — il fallait vraisemblablement que M. Bui-quang-Chiêu laisse lâchement piller son pays par la bande de requins qui le convoitait ; à cette condition il avait droit à son avancement ! !

Monsieur Bui quang Chieu assistait au banquet Monin.

Monsieur Bui quang Chieu fait de l'opposition à l'autorité.

Et le gouverneur, nommé par Ernest Outrey, conclut qu'il est indispensable de soustraire M. Bui quang Chiêu aux relations dont il est le prisonnier. Et le Gouvernement général Merlin, représentant du Gouvernement radical et radical-socialiste de France, écrit de sa main, à l'encre rouge, sur le dossier Bui-quang-Chiêu qu'il se propose d'envoyer ce fonctionnaire au Cambodge, où le développement de la sériciculture lui donnera la possibilité de se réhabiliter vis-à-vis de l'Administration.

Vous avez bien lu de se réhabiliter ! Et après cela, Camille Devilar ose écrire :

« C'est donc, somme toute, une œuvre économique de premier plan qu'aura, de toutes pièces, édifiée M. Baudoin.

M. Bui-quang-Chieu est appelé à y collaborer. C'est un hommage rendu à ses qualités professionnelles et les Annamites verront, par cet exemple retentissant, que nous sommes loin de méconnaître leurs qualités et d'étouffer la mise en valeurs de leurs mérites.

Ceci dit comment quelques politiciens ont-ils tenté de déformer les intentions du Gouvernement et de transformer cette faveur en une mesure d'ostracisme ?

Comme on ne pouvait pas déplacer le Cambodge, il fallait bien déplacer M. Bui-quang-Chieu. Or, ceux qui veulent toujours découvrir de nouvelles lunes, même là où il n'en est pas, n'ont-ils pas imaginé qu'il s'agit cette fois encore d'une persécution politique ! »

Comme ces arguments ont peu de valeur devant les faits eux-mêmes. Comme tout cela s'effondre comme un méchant château de cartes.. Comme cela sent le fil blanc, la mauvaise couture, le drap propre que l'on essaye de poser sur le linge sale dont on a honte.

Camille Devilar ajoute, en parlant de nous, oui, de nous, Parti radical et radical-socialiste de Cochinchine:

« Et leur conviction, affirme-t-on, est si grande que des câblogrammes ont été expédiés à Paris, lesquels câblogrammes ont provoqué l'envoi par Paris de dépêches chiffrées demandant des précisions.

Il est véritablement navrant de voir, en pareille matière, l'égoïsme de minuscules groupements politiques s'efforcer de battre en brèche les plus sages mesures d'intérêt public et les preuves les plus flagrantes de la mise en vigueur des principes de collaboration franco-annamite. »

Il est vrai. Nous avons télégraphié à Paris, et nous avons provoqué l'envoi de télégrammes chiffrés.

Nous avons voulu savoir si le Ministre approuvait les exécutions du Bloc National, nous avons voulu le mettre en face du fait, nous avons voulu dévoiler l'impudence de ces gens qui ont pour maître Ernest Outrey, pour ministre Ernest Outrey, pour seul Dieu Ernest Outrey.

Et vous parlez de « minuscules groupements politiques », vous qui, à sept ou huit individus, prétendez régir la Cochinchine et la piller alors que nous, qui sommes les représentants du plus grand parti politique français ; nous n'avons qu'une ambition, une seule, qui se résume dans la phrase de Daladier = « Plus de justice dans les Colonies ».

Vous osez dire que « nous nous efforçons de battre en brèche les plus sages mesures d'intérêt public et les preuves les plus flagrantes »

Ah ! tenez je ne peux pas continuer à reproduire vos phrases, elles m'écœurent.

Il est toujours lamentable de prostituer sa plume, mais à ce point là.

Ah ! non, Devilar, pour un homme qui se dit républicain de gauche dans le *Temps d'Asie*, c'est trop, et j'ai honte pour vous.

H. ARDIN,

président du Comité républicain radical et radical-socialiste

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 janvier 1925)

M. Georges Grandjean a soulevé l'indignation des Français de Cochinchine ; cet ancien collaborateur du Grand-Guignol passa quelques mois à Saïgon comme collaborateur de M. Devilar au *Courrier saïgonnais*, puis en fut renvoyé pour avoir plagié les articles que donnait M. Brousson dans la *Dépêche de Toulouse*. Avant de quitter Saïgon, il est devenu le correspondant parisien de la *Tribune indigène* et a commencé par faire paraître dans ce journal des articles insultant grossièrement la population française de Cochinchine.

Un nom, s'il vous plaît ?

(*L'Écho annamite*, 31 janvier 1925)

De *Saïgon Républicain* :

Je suis abonné au *Courrier saïgonnais* et pousse la conscience jusqu'à le lire assidûment. Je ne lis d'ailleurs aucun autre journal, sauf les feuilles annamites que tous les Français devraient parcourir.

Eh ! bien cette lecture (celle du *Courrier saïgonnais*) m'alarme.

Non que j'y rencontre, à chaque page tournée, l'effroyable spectre du communisme. Devilar, en effet, est un incroyant et il tourne en dérision la religion d'État dont Ernest Outrey est le *sacerdos magnus*.

Mais j'y trouve un autre fantôme.

Fantôme inquiétant, fantôme redoutable parce que mystérieux.

Devilar en dessine la silhouette par allusions, sans plus.

Depuis quelques semaines, il me donne l'impression désagréable que l'ombre d'un gigantesque rapace (cette ombre qu'on voit passer sur la scène dans *Chantecler*) obscurcit le ciel de l'Indochine. Il y a trois jours, il a confirmé cette impression. Voici en effet ce qu'il écrivait dans son journal du 27 courant :

« Mais cette action raisonnée et pondérée (celle de Devilar) risque d'être mise en échec, pour le plus grand préjudice des Orientaux et des Occidentaux, par les agissements d'une tribu d'affairistes et de financiers de Paris. Ceux-ci, ayant asséché momentanément l'Algérie et le Maroc, se sont jetés dans certains groupements indochinois de la Métropole avec la prétention des les dominer et de s'en servir pour édifier une formidable pompe aspirante par laquelle nos richesses seraient canalisées — dût l'Indochine en périr — vers « les coffres-forts de la bande » comme dit si vigoureusement Pottier.

« Les manœuvres en cours à Paris ont aussi un autre but : déboulonner M. Martial Merlin, que l'on ne trouve pas assez malléable, sans doute, pour l'adoption de vilains projets. On a même, paraît-il, dépêché dans ce but des auxiliaires en Indochine. Nous les attendons à l'œuvre. »

Puis-je me permettre un souhait ?

Ce n'est pas de demander à Devilar de reconnaître que, depuis bien longtemps, je dénonce ces mêmes affairistes et ces mêmes financiers dont Ernest Outrey est justement l'un des auxiliaires ; dans l'histoire fameuse du Port de Commerce, je n'ai fait autre chose que combattre ces mêmes gens.

Mais je sais bien que lorsque je mène, moi, un bon combat de ce genre, c'est uniquement « pour satisfaire mes instincts bien connus de violence », « pour obéir aux suggestions d'un tempérament maladif et aigri », « pour venger des ambitions déçues », « pour faire pièce aux pouvoirs publics » ou « pour tirer repréailles de mes concitoyens qui ne me comprennent pas ».

Ça m'est égal, je continue.

Non, mon souhait n'a rien de personnel. Je voudrais simplement que Devilar, en même temps que les requins de Paris, surveille et dénonce ceux de Saïgon : il ne se fatiguerait ni les yeux ni la voix.

Revenons au fantôme.

Les affairistes et financiers de la Métropole nous ont donc dépêché des auxiliaires chargés de préparer leur mauvaise besogne et notamment de déboulonner M. Merlin qui manquerait de souplesse.

Dans cette dernière partie de leur programme, les auxiliaires en question ne rencontreront aucune difficulté. Il y a longtemps qu'en France comme en Indochine on sait que M. Merlin n'existe pas, que c'est une personnalité fictive créée de toutes pièces par un certain Robin pour gouverner incognito.

Cette fiction administrative éliminée, les affairistes auraient donc le champ libre si Devilar n'était pas là (Cela doit se chanter sur l'air des *Allobroges*).

Devilar va donc mener le bon combat, il l'a même commencé contre un adversaire si bien retranché encore que nous ne l'apercevons pas.

Or, par vanité évidemment, nous voulons lutter aux côtés de Devilar, nous sommes de ceux qui se pendent si l'on se bat sans eux (comme le Chavigny).

Comment nous battre si nous ne connaissons pas la figure de l'ennemi ?

Nos coups en s'égarant risqueraient de frapper neutres ou alliés.

Quand on même une bataille dont la fortune de l'Indochine est l'enjeu, à ce que vous dites, M. Devilar, et je vous crois volontiers, on n'a pas le droit de faire fi des concours qui s'offrent et des engagés volontaires qui s'avancent pour prendre place dans le rang.

Passer nous la consigne, passez- nous le mot d'ordre, remontez dans votre observatoire et désignez-nous les positions de l'adversaire.

Pas l'adversaire de Paris, nous le connaissons celui-là.

Montrez-nous les éclaireurs qu'il a envoyés ici, montrez-les nous, nommez-les, ne nous obligez pas à attendre dans l'impatience et l'incertitude angoissée qui précède les grandes attaques, qu'ils aient montré le bout de leur nez. Des noms ! un nom, s'il vous plaît !

P. MONIN,
conseiller colonial.

Collaboration franco-annamite
(*L'Écho annamite*, 9 mars 1925)

Du *Courrier saïgonnais* :

L'Indochine est à l'ordre du jour de l'actualité : la *riche* Indochine, la *splendide* Indochine, l'Indochine *archéologique*, l'Indochine *minière*, l'Indochine *agricole*, caoutchoutière, sucrière, touristique, l'Indochine enfin dont tout le monde des affaires se détournait il y a quinze ou vingt ans en disant : c'est loin !., ça n'est pas sûr !. L'Indochine a fini par s'imposer.

Convenons, d'ailleurs, que M. Albert Sarraut fut le premier grand artisan de l'extension de la légitime réputation faite à l'Indochine. Depuis 1902, date du départ de M. Paul Doumer, qui avait surtout fait connaître le Tonkin, on ne parlait guère de l'Indochine, dans les milieux politiques, que pour flétrir les gabegies, les concussions, les excès de tous genres dénoncés par tel ou tel censeur. C'est ainsi qu'en 1910, M. Messimy provoquait l'indignation de la Chambre en lui révélant cette chose vraiment désastreuse qu'une mission d'inspection avait découvert dans la bibliothèque d'un de nos administrateurs un exemplaire de *Sacré poilu* voisinant avec *Ma chemise brûle* ! »

Comment vouliez-vous que le monde des affaires risquât ses capitaux dans un pays où étaient en lecture *Ma chemise brûle* et *Sacré Poilu* !.

Amis ou ennemis des frères Sarraut, tous les hommes de bonne foi reconnaîtront que l'action de ceux-ci, appuyée par leur journal la *Dépêche de Toulouse* et par la science politique consommée de notre confrère Huc (*Pierre et Paul*) s'est exercée d'une façon presque souveraine sur une vingtaine de départements du midi et du centre de la France, c'est-à-dire sur une superficie territoriale représentant le cinquième au moins de la surface de la métropole.

Dans ces conditions, les gestes d'Albert Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, devaient avoir normalement une grosse répercussion en France, car l'influence des frères Sarraut n'était pas uniquement méridionale. Elle avait une très importante action dans les deux Chambres et dans les conseils des gouvernements.

On commençait donc à parler plus favorablement de l'Indochine lorsque survint la guerre. Vers la fin de celle-ci, M. Albert Sarraut se vit rappeler à la vie coloniale et nous revint une fois encore.

Triomphalement accueilli, mûri par son passage aux affaires comme ministre de la Défense nationale, ayant été à même de voir, aux armées, tout le poids et toute

l'horreur de la guerre, instruit enfin par une première période — 1911-1914 — de gouvernement général, il allait voir brûler, plus ardente encore, la flamme coloniale qui s'était allumée en lui.

Lorsque, plus tard, les événements le conduisirent à se chercher un successeur, il eut la main heureuse en choisissant Maurice Long qui était bien l'homme le mieux fait pour comprendre Albert Sarraut, pour s'enthousiasmer, lui aussi, pour l'Indochine et pour clamer son enthousiasme de toutes parts plutôt que de le concentrer en soi-même.

Dès lors, en toutes circonstances et à tous propos, on parle des colonies dans la Métropole et, parmi toutes, on cite principalement l'Indochine. Des inaugurations, des conférences, des fêtes de charité, de solidarité ou autres, des banquets, un projet de loi sensationnel et dont s'entretient le monde entier sur la mise en valeur des colonies, tout sert la cause de l'Indochine, jusques et y compris l'Exposition coloniale de Marseille qui vit se dépenser en faveur de notre colonie le plus bel et le plus fructueux effort de propagande.

Dès ce moment, la partie était gagnée. Les capitaux et les activités allaient se tourner vers notre Extrême-Orient lointain.

Durant ces longues périodes, et bien avant les heures triomphales, des expressions lapidaires avaient été lancées pour exprimer ce que devait être la politique franco-indigène. On avait parlé d'association, puis d'assimilation, enfin de collaboration.

C'est ce dernier terme qui semble avoir prévalu. Encore comporte-t-il des traductions diverses.

Comme nous sommes en plein dans les heures de réalisation, succédant aux heures d'éducation et de propagande, nous croyons nécessaire d'examiner les définitions en présence et d'indiquer notre choix.

Du côté français, certains entendent la collaboration comme ceci : des capitaux consentent à s'investir en Indochine soit dans l'industrie, soit dans les plantations, soit dans tout autre champ d'activité. Ces capitaux font appel, dans les exploitations créées, à la main-d'œuvre indigène qui trouve ainsi un nouvel emploi de ses facultés, qui développe ses connaissances et qui profite de son gain — aussi réduit que possible. C'est là sa part de collaboration.

Elle équivaut à peu près à la collaboration donnée par le buffle au grand propriétaire de rizières.

Par ailleurs, et du côté annamite, j'ai pu lire de non moins singulières conceptions.

Les capitalistes sont invités, en effet, à contribuer à créer de la richesse. Mais on ne leur demande pas de fonder des entreprises, de faire surgir du sol des hévéas, de la canne à sucre, du tabac, d'en extraire des minerais ou autres matières, toutes choses dont ces capitalistes auraient le droit de disposer, non. On leur dit vaguement : l'Indochine a besoin d'argent pour parfaire son développement ; apportez-nous cet argent, nous nous chargeons du reste.

C'est un peu simpliste, n'est-ce pas, et en tous cas complètement inopérant.

D'autres Annamites encore ont entendu la collaboration au seul point de vue politique : partage de plus en plus égal de l'administration générale entre les Français et les Annamites. C'était déjà mieux, mais encore insuffisant.

La collaboration que nous espérons voir se réaliser est un peu différente. Au point de vue politique, un gros remaniement, favorable à l'activité indigène, s'impose. Il est nécessaire de modifier la représentation indigène dans nos assemblées, pour la mettre en rapport direct : 1° avec la puissance numérique de la population ; 2° avec l'évolution — l'occidentalisation intense, dirai-je — qui s'est accomplie depuis quelques années.

Mais cette collaboration doit prendre encore une autre et non moins importante allure. Elle doit s'effectuer dans la vie d'affaires.

Le temps est révolu où l'Annamite ne pouvait connaître d'autre emploi de sa fortune que le jeu ou la thésaurisation avaricieuse. Nous avons donné au pays la sécurité qui lui manquait. Il ne faut plus que les piastres se cachent, improductives. Nous acceptons la

collaboration. Nous arrivons avec notre argent, disposés à créer de la richesse qui restera sur le sol indochinois : mines, cultures, plantations, industries multiples.

Pour en répartir le bénéfique partiel aux indigènes, partiel mais égal aux bénéfiques français, il faut que les Annamites abandonnent le placement stérile en jarres, pour s'adonner au placement fructueux de sociétés où, comme les Français, et selon l'importance du capital qu'ils auront souscrit, ils participeront à la gestion de l'entreprise.

De puissantes affaires sont en cours d'organisation. Les unes ont fait appel aux capitaux annamites ; les autres vont le faire.

Que les deux races se comprennent, qu'elles confondent leurs intérêts et la collaboration franco-annamite parfaite sera réalisée, supérieure et de beaucoup à tout ce qui pourrait être tenté par voie de lois et de décrets. La parole est aux confrères annamites.

Camille DEVILAR.

LA VIE INDOCHINOISE
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
Publiciste en mission

Par arrêté du gouverneur général du 22 avril 1925, M. Devilar, publiciste à Saïgon, a été chargé :

1° De renseigner le Gouvernement général de l'Indochine sur les conditions dans lesquelles pourrait être préparée d'organisation éventuelle d'un congrès des journalistes d'Extrême-Orient à l'occasion de la prochaine exposition de Saïgon ;

2° De procéder à une étude comparée des arts décoratifs de l'Extrême-Orient à l'Exposition internationale des Arts décoratifs à Paris.

La mission de M. Devilar est gratuite.

Toutefois, le publiciste recevra, sur les fonds du budget général de l'Indochine, au moment de son départ de Saïgon, par le *Paul-Lecat* sur lequel il devra embarquer, le montant du prix d'un passage en première classe Saïgon-Marseille-Paris aller et retour.

(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1925)

Du théâtre à l'hôtel de ville
(*L'Écho annamite*, 1^{er} mai 1925)

[La Pommeraye, directeur d'Indochine films et cinémas et président de la chambre de commerce de Saïgon, obtient la mutation à Hanoï de M. Bourrin, secrétaire de la chambre de commerce, qui s'est aventuré à critiquer trop vertement dans le *Courrier saïgonnais* un spectacle au théâtre de Saïgon]

Saïgon, le 31 octobre 1925.

Cher Monsieur Bourrin,

Vous êtes beaucoup trop dur dans votre critique d'hier soir et votre article m'a causé de très gros ennuis, de la part des artistes visés par vous. Vous oubliez que nous ne sommes pas à Paris, que la perfection est impossible, et qu'en plus, le *Courrier saïgonnais* étant soutenu par moi, les artistes le savent, et ne comprennent pas votre critique qu'ils supposent être le reflet de la mienne. J'ai passé une partie de la nuit à

arranger (sic) l'incident grave provoqué par votre article et à calmer les mécontents. Or, j'ai autre chose à faire.

Nous avons déjà assez de mal, M. Hesse et moi, pour que, de votre côté, vous ne veniez pas augmenter nos difficultés.

Calmez votre esprit critique ; tâchez de vous faire dire ce qu'étaient les troupes précédentes, considérez l'effort fait cette année, et n'oubliez pas que le *Courrier saïgonnais* ne doit pas faire de la contre-publicité pour les sociétés dans lesquelles j'ai de gros intérêts.

Croyez, cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Signé : J. de la POMMERAYE.

M. Camille Devilar missionneur
par E. DEJEAN de la BATIE.
(*L'Écho annamite*, 7 mai 1925)

« La restriction apportée aux exodes d'étudiants — écrivait, il y a quelque temps, M. Camille Devilar, dans le *Courrier saïgonnais* — est une sage mesure prise par le gouverneur général pour barrer la route à l'anti-France. »

M. Félicien Challaye a stigmatisé publiquement, en deux mots, comme il convenait, dans une conférence que nous avons reproduite dans ces colonnes, ce sophisme prétentieux et ridicule, destiné à justifier, malgré tout, la politique scolaire de M. Martial Merlin. Celui-ci, il est vrai, est revenu à des conceptions plus libérales au sujet de l'enseignement indigène, ainsi qu'on a pu le remarquer à la lecture des discours qu'il prononça à Hanoi avant son départ pour la France.

Mais qu'un journaliste se disant républicain et démocrate, annamitophile et indépendant, ait sorti un si piètre argument, en contradiction manifeste avec les opinions qu'il professait ou qu'il faisait semblant de professer, voilà de quoi nous laisser rêveur.

Notre étonnement, cependant, n'a pas été de longue durée. L'attitude de M. Devilar s'explique, depuis quelques jours, par la récompense inattendue qu'il a reçue pour l'admiration bruyante qu'il a complaisamment étalée à l'égard des actes de M. Merlin.

M. Devilar vient de s'embarquer à son tour, chargé d'une mission où l'appelle « la confiance du gouvernement ». Nanti du titre prestigieux de représentant de la presse indochinoise, il est parti par le dernier courrier et voyage aux frais de la princesse, c'est-à-dire aux vôtres, bons contribuables, qui faites, malgré vous, une fois de plus, les frais d'une de ces munificences dont nos gouvernants sont d'autant-plus prodigues qu'elles ne leur coûtent rien. C'est peu de chose, seulement 10 à 15.000 francs, sans compter peut-être les accessoires : c'est ce que le *Courrier saïgonnais* appelle une mission gratuite et ce n'est pas la première de ce genre que la « la confiance du gouvernement » a octroyée à M.Devilar en paiement de ses menus services.

Voilà donc M. Devilar représentant de la presse indochinoise à l'exposition des arts décoratifs de Paris. Il parlera au nom de nous tous, journalistes d'Indochine, qui ne lui avons rien demandé, rien confié ! Le syndicat de la presse cochinchinoise, dont le président est pourtant si docile aux ordres de nos gouvernants, n'a même pas été avisé de cette décision.

« De qui se moque-t-on en ce pays ? » interroge *l'Opinion*.

Mais de tout le monde, parbleu ! puisque nos corps élus intéressés n'ont pas été, eux non plus, consultés, ni d'ailleurs le gouvernement de la Cochinchine, ni probablement M. Monguillot, gouverneur général intérimaire de l'Indochine. Allons-nous tous plier l'échiné devant le défi ? Le syndicat de la presse protestera-t-il contre cette « mission » scandaleuse ? Et que vont faire les chambres de commerce et d'agriculture pour

désavouer l'étrange « missionneux » imposé aux Indochinois dans des conditions mystérieuses ?

Quelles sont les références de M. Devilar pour être bombardé critique d'art et représentant de la presse indochinoise ? Nous avons vu ce que valait la compétence de M. Devilar en matière d'art théâtral. Est-il mieux qualifié dans les autres branches artistiques ?

En tant que journaliste, il appartient à divers groupements corporatifs, et notamment à la Press-Congress of World, dont le moindre écrivassier peut faire partie, moyennant une faible cotisation. Est-ce là une garantie suffisante de savoir et de dignité ?

Les méchantes langues prétendent que tout cela, c'est pour la galerie, que la véritable mission de M. Devilar consiste à faire l'apologie de l'œuvre de M. Martial Merlin en Indochine pour lui conserver le fromage gras du gouvernement général auquel, malgré son âge, il a l'air de vouloir se cramponner et qu'il a sérieusement compromis à cause de sa conduite après l'attentat de Canton.

On assure aussi que feu M. André Tudesq était chargé d'une mission semblable par M. Merlin, à cause des concurrents influents qui louchaient son poste de choix, et que, Tudesq mort, M. Devilar le remplace dans cette besogne de batteur de grosse caisse autour des résultats mirifiques obtenus par M. Merlin en Indochine.

À parler franchement, c'est encore l'explication la plus plausible de la mission de M. Devilar. Mais alors, qu'il parle seulement au nom de son protecteur et protégé, M. Merlin, lequel lui a accordé sa confiance, et qu'il se dépouille du titre pompeux de représentant de la presse auquel il n'a pas droit et que rien ne justifie. Ce serait plus clair et plus loyal.

Main-d'œuvre indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1925)

Cinq cents coolies destinés à la Nouvelle-Calédonie sont arrivés dans la matinée du 25 mars à Haïphong ; ils ont été embarqués à bord du « Saint-François-Xavier ».

Un de nos confrères de Cochinchine, le *Boursier saïgonnais* [*sic*], annonce cette nouvelle sous le titre : ET L'EXODE CONTINUE.

La mission de M. Devilar
(*L'Écho annamite*, 16 mai 1925)

Le Syndicat de la Presse donne signe de vie ; son président se réveille.

M. Henry de Lachevrotière, président du Syndicat de la presse cochinchinoise, a adressé, au nom de ce groupement, à MM. le ministre des colonies, le député de la Cochinchine, les gouverneurs généraux Merlin et Monguillot, ainsi qu'aux Syndicats de la Presse parisienne et de la Presse coloniale de Paris, le télégramme suivant.

Sans protester contre passage gratuit peut être justifié par état santé et situation Devilar me permet cependant au nom « Syndicat Presse Cochinchinoise » protester contre mission accordée Devilar, déclare qu'il n'a aucune qualité pour représenter Presse Cochinchinoise qui n'a d'ailleurs pas été consultée et qui, si elle l'avait été, aurait refusé de se faire représenter par M. Devilar en n'importe quel congrès.

Je vous prie d'agréer, mes remerciements et mes salutations.

Pourquoi on a fendu l'oreille à M. Merlin
(*L'Écho annamite*, 7 août 1925)

C'est M. Camille Devilar, qui annonça naguère le retour prochain de M. Merlin en Indochine, qui l'explique dans un câble publié hier par le *Courrier saïgonnais*. À en croire notre confrère, Merlin se serait montré intransigeant sur les questions financières, notamment sur l'emprunt extérieur, ce qui provoqua la décision brusquée nommant M. Varenne au poste de gouverneur général. Cette décision, toujours d'après M. Camille Devilar, déconcerte, désespère les adversaires de M. Merlin, dont les candidats ont été évincés. Elle agite, ajoute M. Devilar, les milieux politiques.

Désireux sans doute de prendre le vent, le directeur du *Courrier saïgonnais* a interviewé divers politiciens. M. Fontanier lui a prédit que la politique de soutien perdrait cent voix au Congrès socialiste. M. Chassaing voit déjà le Cartel des gauches du Puy-de-Dôme compromis.

Quel sombre avenir, quelle inquiétante perspective ! Et tout cela à cause de M. Varenne, dont la nomination est venue déranger plus d'une combinaison, et a déçu bien des espérances, à commencer par celles de M. Camille Devilar.

Toutefois n'accueillons qu'avec réserve les informations de M. Camille Devilar.

Celui-ci nous a démontré lui-même qu'il ne faut pas accepter pour parole d'Évangile ce qu'il nous dit.

Période d'attente
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1925)

M. Camille Devilar a adressé de Paris au *Courrier Saïgonnais* un intéressant télégramme concernant les projets de M. Alexandre Varenne, le nouveau gouverneur général de l'Indochine et du Ministre des colonies, projets à propos desquels il disait par ailleurs qu'il régnait une « confusion extrême ». En tout cas, les voici.

M. Varenne consacrerait chaque année à l'Indochine la période comprise entre octobre et avril et passerait les autres mois, de mai à septembre, en France. Il abandonnerait sa mission dans deux ans. Il instituerait l'enseignement technique et mettrait en vigueur les lois sociales, notamment celles sur les accidents du travail, et octroyerait de larges droits politiques aux Annamites d'éducation francisée.

M. Devilar ajoutait que M. Varenne, M. Thalamas, le nouveau directeur de l'Instruction Publique en Indochine, et lui-même s'embarqueraient le 23 octobre prochain.

Ainsi, de tous les côtés, on nous annonce les intentions les plus généreuses à l'égard des indigènes de la part de M. Alexandre Varenne. Il y a de quoi nous faire venir l'eau à la bouche... et inquiéter des industriels et commerçants de la colonie, que l'application des lois dites sociales ennuie diamétralement. Déjà, ils montrent le bout de l'oreille en déclenchant dans certaines feuilles locales un tir de barrage avec leur vieux stock de munitions : évolution insuffisante des indigènes, réformes prématurées, dangers de changements trop brusques, etc., etc.

Pour notre part, nous nous abstenons de parler politique (on l'aura remarqué) jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur général. Nous exprimerons alors à M. Alexandre Varenne les desiderata des Annamites. D'ici là, tout ce qu'on peut dire ou écrire là-dessus n'est que du verbiage ou du remplissage.

Jean FAGET, RÉDACTEUR EN CHEF

Arrivée d'un nouveau confrère
(*L'Écho annamite*, 17 octobre 1925)

Avant-hier, par le *Compiègne*, est arrivé M. Jean Faget, le nouveau rédacteur en chef du *Courrier saïgonnais* [succédant à Camille Devilar].

À vrai dire, notre confrère n'est pas un nouveau venu dans le pays ; il y a fait un premier séjour au cours duquel il a collaboré à l'*Opinion* sous le pseudonyme de Colline [puis au *Courrier colonial*].

Nous adressons à M. Jean Faget nos meilleurs souhaits de bienvenue et de brillant succès.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

Il y a depuis quelques mois en Cochinchine des missionnaires protestants américains qui font auprès des Annamites, paraît-il, une violente propagande antifrançaise.

Le *Courrier saïgonnais* dénonce leurs agissements.

REVUE DE LA PRESSE
Crédit agricole en Indochine
(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1926)

(Du *Courrier saïgonnais*).

Une organisation ferme et solide de Crédit agricole doit être désormais la première préoccupation de ceux qui ont pour mission de veiller au développement méthodique de l'Indochine et à la mise en valeur sans cesse élargie de notre grande colonie.

Bien des fois déjà, les délibérations les assemblées élues ont, avec la presse, exposé l'urgence de cette organisation. Elle s'impose davantage encore depuis que le gouvernement général a décidé la suppression de la contrainte par corps dans la plupart des cas où elle était admise. Il est évident, en effet, que les prêteurs et les usuriers considérant désormais leur gage comme diminué, auront tendance à exiger un taux d'intérêt supérieur. Ainsi l'indigène qu'on aura voulu protéger sera, par ailleurs, victime de cette protection même.

Il serait excessif de prétendre que le problème de Crédit agricole, si incomplètement résolu jusqu'à ce jour, remonte à notre prise de possession de la Cochinchine. Mais il est aisé de prouver qu'il avait déjà pris sa place au moment où, il y a plus d'un quart de siècle, l'Union indochinoise — ou l'Indochine, en un mot — s'établissait telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Le 12 février 1923, à l'occasion d'un banquet offert à la Mission parlementaire Outrey, Maître, Perreau-Pradier et Valude, les représentants de la population indigène de la Cochinchine remettaient à ces quatre députés un cahier de vœux. Ce cahier débutait par le crédit agricole, et ce début même semblait bien indiquer que notre population plaçait au-dessus de toutes autres cette très importante question.

Que disaient les Annamites ?

« Le mal de l'usure en Indochine a été signalé bien souvent de tous côtés à la bienveillance du gouvernement français. Nous disons volontiers que celui-ci, dans ses actes, aussi bien d'ordre administratif que judiciaire, a essayé de porter remède à une situation dangereuse ; mais toutes les mesures qui tendent à limiter le taux de l'intérêt

de l'argent (fixation au taux légal de 12 %. l'an et répression énergique des usuriers) ont été aussi louables qu'inutiles parce que, contre le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande, aucune disposition administrative ou juridique ne saurait prévaloir. Tant qu'il se trouvera en Cochinchine, pour ne parler que de ce que nous savons exactement, un million et demi d'hectares de bonnes terres à mettre en valeur qui restent en friche faute de capitaux, il y a aura des capitalistes exploités et des agricultures exploitées. La Banque de l'Indochine se doit de contribuer au développement de celle-ci, en nous aidant à augmenter notre principale source de richesse par une culture plus rationnelle de nos rizières. Cet établissement contribuerait aussi à grossir le chiffre de ses propres affaires, et la collectivité annamite en recueillerait les plus sérieux avantages.

« Nous osons donc espérer que la clause qui comporte la création d'un crédit agricole à l'occasion du renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine et dont M. Valude a bien voulu exposer l'autre jour l'économie, sera un des premiers actes de la Banque de l'Indochine, dans ce sens. La mission parlementaire, qui a traversé les provinces de l'Ouest, sur des routes bordées d'immenses rizières, ne manquera pas de dire au Parlement quelles merveilleuses récoltes sont prêtes à en surgir, dès que l'Administration aura mis à la disposition du cultivateur annamite l'argent nécessaire à l'exploitation méthodique et intensive de son sol ».

Il est de toute évidence que la rédaction un peu simpliste des auteurs annamites du vœu ci-dessus n'éclaire pas très fortement la question du Crédit agricole. Il semble bien que l'on y attende tout de l'effort qui doit être demandé à la Banque de l'Indochine et que la question principale, l'unique question, semble-t-il, soit celle d'un apport de capitaux offerts à l'agriculture. Quelle contre-partie les Annamites offrent-ils ? Quelles organisations entrevoient-ils pour compléter le réseau des mesures à prendre en vue de l'intensification du Crédit agricole ? Rien n'est dit à ce sujet.

Disons tout de suite, en ce qui concerne la Banque de l'Indochine, que le projet de loi tendant au renouvellement de son privilège a été déposé voici plus de quatre ans — exactement le 30 juin 1922 — sur le bureau de la Chambre des Députés. L'abondance et l'urgence des travaux parlementaires (?) n'a pas permis à ce projet de loi d'atteindre la mise à l'ordre du jour... à moins que d'autres conceptions ne se soient mises en travers du renouvellement du privilège, ce qui est fort possible.

Ne serait-ce qu'au point de vue de ce crédit agricole, le préjudice subi par l'Indochine du fait de la situation imprécise de sa banque d'État est un préjudice certain. Il est surprenant que les activités indigènes, si promptes à se manifester en certains cas, n'aient pas cru devoir entrer en action à ce propos.

Car ce n'est pas de juin 1922, date de dépôt du projet de loi précité, que prit fin le privilège en instance de renouvellement.

Disons rapidement que le privilège d'émission a été concédé à la banque de l'Indochine par décret du 21 janvier 1875. Renouvelé en 1888, puis en 1900, il est arrivé à expiration le 21 janvier 1920, il a été prorogé d'une année chaque fois, avant le dépôt du projet de loi en suspens, par les décrets des 4 janvier 1920, 4 janvier 1921 et 12 janvier 1922, pris en conformité des dispositions du sénatus-consulte du 3 mai 1854.

Mais depuis 1923, la banque vit sur le régime plus déplorable encore des prorogations de six mois en six mois.

Quel en est le préjudice pour l'Indochine ?

Bien que la Banque ait, nonobstant la carence parlementaire, entrepris la réalisation partielle de ce qui lui était demandé en procédant à l'ouverture de nouvelles agences disséminées en Indochine, la colonie y perd déjà tout ce qui aurait pu être fait en matière de crédit agricole.

Une convention passée entre le ministre des Colonies, qui était alors M. Albert Sarraut, et le président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine représentant la banque, stipulait les avantages offerts à la colonie.

Mais ces avantages étaient résumés dans l'article 6 du décret même renouvelant le privilège et qui était ainsi conçu :

« Les ressources provenant de la redevance, sur la circulation fiduciaire productive et de la redevance proportionnelle aux dividendes distribués aux actionnaires, en vertu de la convention annexée à la présente loi, seront employées à des œuvres d'intérêt économique, agricole ou social dans les colonies où est établie la banque, suivant un programme arrêté par décret sur la proposition du ministre des Colonies.

« Les fonds provenant de l'avance consentie par la banque à la colonie de l'Indochine, en exécution de l'article 3 de la convention annexée à la présente loi, seront employées à des œuvres d'intérêt économique, agricole ou social, déterminées par le ministre de Colonies, sur la proposition du gouverneur général de l'Indochine, après avis de la commission de surveillance des banques coloniales.

« Les sommes provenant tant des redevances que de l'avance feront l'objet de comptes spéciaux.

« Le montant des versements effectués au Trésor par la Banque de l'Indochine, conformément aux dispositions de l'article 6 de la convention, sera attribué au budget général de l'Indochine ou aux budgets locaux des colonies dans lesquelles auront été faites des émissions de billets de banque non encore remboursés, à charge par les dits budgets qui pourraient être ultérieurement présentés aux guichets de la banque. »

Ainsi fortifiées par le décret lui-même, les clauses — plus explicites — de la convention prenaient à leur tour force de loi.

L'article premier ordonnait, entre autres, l'ouverture des agences de Nam-Dinh, Quinhon et Cantho.

L'article 2 fixait les redevances à verser par la Banque, annuellement, au Trésor des Colonies où elle exerce son privilège, soit 1/10 du taux de l'escompte ou des avances pour les escomptes et avances dont le taux ne dépassera pas 7 % ; du 1/8 quand le taux sera supérieur à 7 % sans dépasser 9 %, du 1/6 quand le taux sera supérieur à 9 %.

L'article 7 fixait une redevance à l'État français.

L'article 8, fort intéressant pour le cas qui nous occupe, disait: « La Banque s'engage à faire à la colonie de l'Indochine une avance de 6 millions de piastres sans intérêts, remboursables à l'expiration du privilège d'émission ».

Enfin, l'article 11 et dernier complétait au bénéfice de l'agriculture les dispositions précédentes :

« La Banque de l'Indochine prêtera son concours à la création d'une Banque destinée à favoriser le développement de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie dans les conditions déterminées par les lettres qui seront échangées avec les ministres des Colonies et des Finances ».

Nous avons tenu à préciser, immédiatement, l'importance que pouvaient avoir les nouvelles conventions à passer entre la Banque de l'Indochine et l'État, dans le sens envisagé par les rédacteurs des vœux annamites.

On peut déjà voir que si nos populations agricoles avaient beaucoup à attendre de ces conventions, il leur restait cependant un effort considérable d'initiatives et d'organisation à concevoir par elles-mêmes.

C'est sur cet effort que nous allons maintenant appeler leur attention. Il s'impose d'autant plus que deviennent plus aléatoires, et à plus lointaine échéance, les espérances fondées sur le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine.

Il est assez possible, d'ailleurs, que la Banque, déjà engagée dans la voie que traçaient les conventions, persévère librement dans cette voie, se dégageant ainsi des obligations qui ne sauraient lui être imposées, puisque sa situation reste celle d'un régime transitoire,

Camille DEVILAR.

(À suivre)

Aux grands maux les grands remèdes
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} janvier 1928)

M. Faget, directeur du *Courrier saïgonnais*, a aussi pris cumulativement la direction de *l'Impartial** [racheté par Homberg].

Quel est le journal le mieux fait du la Cochinchine ?
par NGUYEN PHAN-LONG
(*L'Écho annamite*, 29 août 1928)

[...] Pour ma part, je tiens le *Courrier saïgonnais* pour le journal techniquement le mieux fait de la Cochinchine. Son seul défaut, qui est à son éloge, est de ne pas faire de battage, sans doute en raison du tempérament de son directeur, M. Faget, homme modeste et pondéré, et peut-être aussi de la consigne du « patron », M. A. R. Fontaine [SFDIC], qui ne veut pas que son journal se mêla des rivalités et des querelles locales.

Les noces d'argent d'un journaliste cochinchinois
par E. DEJEAN DE LA BATIE
(*L'Écho annamite*, 15 janvier 1929)

Qui connaît M. Isidore, parmi nos lecteurs annamites ? Bien peu de gens sans doute. Quelques « vieux » peut-être, et encore en souvenir, en sa qualité d'ancien rédacteur à *l'Opinion*. Mais les jeunes ?

Pourtant, c'est l'un des plus anciens, sinon le doyen de notre corporation, en Cochinchine. Il est vrai que, ces dernières années, M. Isidore ne signe presque plus ses écrits, à moins que ce ne soit sous des pseudonymes, derrière lesquels ne le reconnaissent que ses intimes.

Cette modestie n'est pas pour rabaisser ses grands mérites, bien au contraire. Il remplit, en effet, de temps immémorial, un rôle écrasant, autant qu'ingrat, inconnu du public, et dont les difficultés innombrables ne se révèlent qu'aux initiés.

En revanche, cette façon d'exercer son métier lui vaut des amitiés. Ne s'occupant ainsi que de loin de la politique, il ne risque pas de se créer, par ses opinions, des antipathies et des inimitiés.

M. Isidore excelle dans cette tâche obscure que sont les fonctions de secrétaire de la rédaction. Il y apporte tout son cœur, tout son âme, toute son ardeur car il aime sa profession. Le *Courrier saïgonnais*, le plus vieux journal local existant, doit à ce plus vieux journaliste de Saïgon son impeccable présentation, à laquelle *l'Écho annamite* a déjà rendu un hommage mérité, il y a quelques mois.

Samedi dernier, au soir, des confrères se sont réunis, à l'Hôtel des Nations, en un lunch joyeux, pour fêter les vingt-cinq années de journalisme de ce vétéran, dont son directeur, M. Faget, a célébré les qualités, dans l'allocution que nous reproduisons ci-après :

Mon cher ami,
Messieurs,

C'est un cas tout à fait exceptionnel qui nous groupe ici ce soir : la célébration des noces d'argent d'un confrère avec le journalisme cochinchinois.

Il y a eu, eu effet, vingt-cinq ans cette semaine, mon cher ami, que vous entriez comme reporter à l'*Opinion*, dirigée par Héloury. Vous y entriez je crois, aux appointements extraordinaires de cinquante piastres par mois., mais quelques semaines plus tard, vous en aviez soixante.

Et pendant dix ans, vous avez suivi la fortune de l'*Opinion*, contribuant à asseoir ce journal sur des bases solides : tantôt reporter, tantôt rédacteur, suppléant aux défaillances du rédacteur chef ou du service d'informations.

En 1914, on estima que vous aviez bien mérité votre congé.

Vous nous avez quittés par un beau soir de juin, savourant d'avance les joies paradisiaques du séjour en France.

Vous êtes arrivé tout juste pour la déclaration de guerre.

Le journalisme mène à tout à condition d'en sortir. Mobilisé, vous allez dans l'Argonne comme sergent d'infanterie coloniale.

Après quinze mois de tranchées, un crapouillot boche vous démobilise, vous couvre de gloire, vous donne « des droits sur nous ».

Il fallait vivre.

Alors, après l'effroyable secousse, vous entreprenez héroïquement l'éducation de votre bras gauche. Vous entrez ensuite au *Rappel* comme secrétaire de rédaction avec ce magnifique directeur qu'était du Mesnil.

Vous vous êtes consacré à ce vieux journal qui comptait parmi les plus influents de la presse parisienne avec un dévouement absolu. Vous en étiez la pierre angulaire. Dix ans, vous y avez vu faire et défaire des députés et des ministres. Mais, la nostalgie du pays natal vous étreint.

Après douze ans d'absence, vous revenez prendre votre place dans le journalisme cochinchinois.

Je ne vous dirai pas, mon cher ami, toute ma joie de vous y voir, toute notre fierté de vous retrouver dans nos rangs, ni toutes les raisons de cette légitime fierté.

Votre talent, voilé d'une trop grande modestie, votre sentiment profond du devoir, vos rares qualités de cœur, c'est un peu tout cela que nous entendons fêter aujourd'hui, en même temps que vos vingt-cinq ans de journalisme.

Et en témoignage de toute notre affectueuse admiration, nous vous prions d'accepter ce souvenir.

Tandis qu'on applaudissait, M. Faget remit à son collaborateur un superbe stylo, en souvenir de cette journée mémorable de sa vie journalistique.

En quelques mots aimables, le héros de la fête remercia l'assistance de la sympathie qu'elle lui témoignait et leva sa coupe de champagne à la prospérité de la presse cochinchinoise, ainsi qu'à la santé de ses membres.

Un tel événement, très probablement sans précédent en ce pays, mérite d'être retenu par nos confrères et relaté dans leurs feuilles, ne serait-ce que pour le plaisir d'en féliciter un des leurs, ce que nous faisons, pour notre part, **avec joie et sincérité.**

Cochinchine

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1929)

Les vingt-cinq ans de journalisme de M. Léon Isidore — (Du *Courrier saïgonnais*)
Samedi les journalistes de Saïgon offraient un vin d'honneur, à notre précieux

collaborateur et ami, M. Léon Isidore, secrétaire général du *Courrier saïgonnais*, à l'occasion de ses vingt-cinq ans de journalisme.

Il y a eu, en effet, vingt-cinq ans cette semaine que M. Léon Isidore entra à l'*Opinion*. Pendant dix ans, il fut le collaborateur de Lucien Hélyoury et contribua puissamment à asseoir son journal sur des bases solides.

Parti en congé en juin 1914, il arrivait en France tout juste pour être mobilisé et envoyé sur le front.

Après quinze mois de tranchées dans les forêts de l'Argonne, il était très grièvement blessé par l'explosion d'une bombe allemande.

Démobilisé après plusieurs mois d'hôpital, il rentra au *Rappel* comme secrétaire de rédaction. Pendant dix ans, il se consacra avec un dévouement absolu à ce vieux journal, l'un des plus influents de la presse parisienne.

Puis, sur nos instances, M. Isidore consentait à venir reprendre sa place à nos côtés dans la presse saïgonnaise.

Les lecteurs du *Courrier* sans cesse plus nombreux nous ont montré qu'ils appréciaient les rares qualités de ce journaliste qui allie au sentiment profond du devoir professionnel une expérience et un talent voilés par une trop grande modestie.

Nos confrères lui ont exprimé, samedi soir, leur fierté de le retrouver dans leurs rangs.

Très ému de leurs marques de sympathie, M. Isidore a remercié les journalistes de Saïgon en quelques mots heureux, leur disant qu'il voulait surtout voir dans leur geste une manifestation de la solidarité qui unit les journalistes cochinchinois.

J. FAGET

Au Syndicat des Journalistes de Cochinchine
(*Les Annales coloniales*, 8 juillet 1929)

Les journalistes de Saïgon ont offert un vin d'honneur à M. Faget, président de leur Syndicat, à la veille de son départ pour la France.

Réunion du 21 août 1929
(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 21 août 1929)

Assistaient à la séance MM. Jubin, Grand, du *Courrier saïgonnais*...

Réunion du 11 septembre 1929
(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 septembre 1929)

Assistaient à la séance MM. Grand, du *Courrier saïgonnais*...

[Le *Courrier saïgonnais* s'appela d'abord le *Courrier de Saïgon*]
(*Le Colon français républicain*, 21 septembre 1929)

On nous écrit : À propos de la note parue dans le *Colon français* de ce jour, je me permets de faire remarquer que le *Courrier saïgonnais* et la *Dépêche* se trompent, de bonne loi bien certainement.

Le *Courrier saïgonnais* s'appela d'abord le *Courrier de Saïgon* et fut fondé par Lucien Héléury.

Quand Joseph Ferrière devint propriétaire du *Courrier de Saïgon*, il lui donna le nom de *Courrier saïgonnais*.

Ce qui m'en fait bien souvenir c'est qu'au temps lointain où j'étais rédacteur de *L'Opinion*, alors que Lucien Héléury et Joseph Ferrière n'étaient pas précisément bons camarades, Joseph Ferrière eût un jour l'idée de mettre dans la manchette de son journal : « Joseph Ferrière, fondateur. »

Lucien Héléury lui en fit défense par voie d'huissier et Joseph Ferrière s'exécuta.

Je suis heureux de constater, autant que je puis le faire du Tonkin, que les organes de la presse française de Saïgon ont maintenant de meilleurs rapports confraternels. L'idée de donner à une rue de Saïgon le nom de Joseph Ferrière est excellente en soi. Pour une fois, si souvent à la peine, la presse sera à l'honneur.

Alors pourquoi ne pas donner également à une rue de Saïgon le nom de Lucien Héléury, qui fonda aussi *La France d'Asie* devenue plus tard propriété de Mme Louise Alcan, et *La Petite Opinion* de Phnompenh ?

Mais Lucien Héléury était un combatif et l'on paraît ne pas aimer ce genre en Indochine.

A. M.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Sont repartis en France : Léon Isidore, du *Courrier saïgonnais*...

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Sont repartis en France :

M. Henri Danguy, directeur du *Courrier saïgonnais*, qui rentre définitivement

(*L'Écho annamite*, 11 août 1930)

Les directeurs de journaux de Cochinchine *Courrier saïgonnais* : Faget.

NOS MORTS

JEAN LORENZI

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)

Jean Lorenzi est mort à l'hôpital Grall, à Saïgon, le 23 décembre dernier.

.....

[Ancien de la *Volonté indochinoise*]

En 1926, le « Courrier saïgonnais » l'appelle et Lorenzi ne devait plus quitter ce journal à qui il s'était consacré tout entier. Faget, Danguy, Isidore étaient pour lui des sortes de divinités dont il admirait les moindres papiers.

Sans jamais se lasser, il chassait l'information inédite ; il était partout, sur sa solde il payait des informateurs indigènes et, plus d'une fois, il faillit attraper un mauvais coup. Il parlait couramment l'annamite et savait se servir de cet avantage.

D'une tenue parfaite, il se présentait toujours avec une correction un peu raide qui sentait l'ancien sous-officier de cavalerie.

On ne compte plus les « lièvres » intéressants qu'il leva ; c'est un de ses articles, par exemple, qui motive l'instance en révision du procès Alexis.

C'est un bon confrère, un ami dévoué, sincère, loyal, que perdent les journalistes d'Indochine.

Comme l'a dit justement Faget, il avait « l'héroïsme de son métier ».

Saluons.

Suite :

1931 (1^{er} mai) : le *Courrier saïgonnais* devient le [Courrier de Saïgon](#) :